

DEPARTEMENT  
du Pas-de-Calais

ARRONDISSEMENT  
de Boulogne-sur-Mer

Canton de Boulogne Nord-Est

# VILLE DE WIMILLE

WIMILLE, le 23 février 2021

Le Maire de WIMILLE  
Président du Centre Communal  
d'Action Sociale

Madame, Monsieur et Cher (ère) Collègue,

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir participer à la réunion de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale qui aura lieu en Mairie, le mardi 02 mars 2021 à 18h30.

## ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu de la réunion du 21/12/2020
- Approbation du compte rendu de la réunion du 22/01/2021
- Rapport d'orientations budgétaires 2021,
- Appel à projet du Conseil Départemental : dispositif Référent Solidarité N° 2021-01022,
- Convention EDF/CCAS sur la précarité énergétique,
- Suivi analyse des besoins sociaux,
- Dossiers d'aide facultative,
- Questions diverses.

Comptant sur votre présence,

Veuillez agréer, Madame, Monsieur et Cher (ère) Collègue, l'expression de ma considération distinguée.



Le Maire,  
Président du C.C.A.S.

Antoine LOGIÉ

## P.J. : Procuration

- Compte rendu de la réunion du 21/12/2020
- Compte rendu de la réunion du 22/01/2021 + document joint
- Notice explicative de synthèse
- Rapport d'orientations budgétaires 2021
- Convention EDF/CCAS
- Portrait social du Territoire : suivi de l'ABS

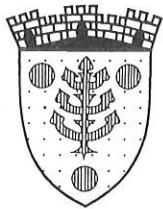
## **PROCURATION**

Je soussigné(e) empêché(e) d'assister à la réunion de la Commission du C.C.A.S du **mardi 02 mars 2021 à 18h30**, donne pouvoir et procuration à pour prendre toutes décisions en mon nom et signer les documents qui seront soumis à la signature des membres de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action, Sociale au cours de cette séance.

Fait à WIMILLE, le

Le Mandant

Le Mandataire



# VILLE DE WIMILLE

WIMILLE, le 23 février 2021

DEPARTEMENT  
du Pas-de-Calais

ARRONDISSEMENT  
de Boulogne-sur-Mer

Canton de Boulogne Nord-Est

Tél. 03.21.32.02.76  
Fax 03.21.32.17.88

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU LUNDI 21 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt et un décembre, à dix-huit heures trente, les Membres du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis, à la mairie, suivant une convocation en date du mardi 15 décembre 2020.

**Étaient présents** : A. LOGIÉ, C. BEAUMONT, S. CALON, C. DEBATTE, V. GUILLOUARD, M. LEFEBVRE, J-L RAVIART, H. TIERTANT, S. VANHOUTTE,  
Formant la majorité des membres en exercice, soit .....

9/13

**Étaient absentes excusées avec procuration** : S. LEROY (procuration à A. LOGIÉ), C. WALLEZ (procuration à M. LEFEBVRE),  
Soit .....

2/13

**Étaient absents** : B. DEBORD, J. SORET  
Soit .....

2/13

**Président de séance** : Monsieur Antoine LOGIÉ, Maire.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Morgan HENNION.

---

Il a été procédé à l'appel. 9 membres sont présents. 2 membres sont absents excusés avec procuration. 2 membres sont absents. Le quorum est atteint et la séance est ouverte à 18h30.

---

VOIR DOCUMENTS ANNEXES.

---

**Approbation du compte rendu de la réunion de la Commission Administrative  
Du CCAS du 13 octobre 2020**

Monsieur le Président expose le compte rendu de la réunion de la Commission Administrative du CCAS du 13 octobre 2020.

Il est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**Revalorisation des loyers résidence Clair Vivre**

La séance ouverte, Monsieur le Président porte à la connaissance des membres présents :

1°) l'avenant numéro 4 nouvelle convention présentée par Habitat Hauts-de-France

2°) la proposition de budget applicable au 1er janvier 2021, suivant détail ci-annexé.

Elle indique également que le montant du loyer demeure le plus bas dans l'agglomération pour ce genre de logement.

Il a été décidé à l'unanimité des membres présents ou représentés d'augmenter au 1er janvier 2021 le montant du loyer mensuel d'un logement de la résidence Clair Vivre à 177,00 €.

**Tarif des repas au foyer restaurant Clair Vivre**

La Commission Administrative du C.C.A.S., à l'unanimité des membres présents ou représentés décide de maintenir le tarif du repas servi au restaurant Clair Vivre à :

- 8 € pour les Wimillois et non Wimillois

**AIDES FACULTATIVES**

**Demande de secours pour l'attribution de bons alimentaires**

Un dossier d'aide facultative a été déposé au CCAS concernant l'attribution de bons alimentaires.

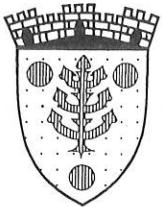
Au vu des informations présentées dans les dossiers individuels des demandeurs, la Commission Administrative du CCAS à l'unanimité des membres présents ou représentés décide l'attribution de bons alimentaires aux chômeurs et bénéficiaires du RSA :

- dossier n° 1 : avis favorable pour 12 mois en 2ème catégorie

La séance est levée à 19 heures 00



Le Président,  
Antoine LOGIÉ



# VILLE DE WIMILLE

WIMILLE, le 23 janvier 2021

DEPARTEMENT  
du Pas-de-Calais

ARRONDISSEMENT  
de Boulogne-sur-Mer

Canton de Boulogne Nord-Est

Tél. 03.21.32.02.76  
Fax 03.21.32.17.88

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU VENDREDI 22 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux janvier, à dix sept heures, les Membres du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis, à la mairie, suivant une convocation en date du 15 janvier 2021.

**Étaient présents** : A. LOGIÉ, C. BEAUMONT, S. CALON, C. DEBATTE, M. LEFEBVRE, S. LEROY, J-L RAVIART, H. TIERTANT, S. VANHOUTTE, Formant la majorité des membres en exercice, soit ..... 9/13

**Était absent excusé avec procuration** : B. DEBORD (procuration à A. LOGIÈ), Soit ..... 1/13

**Était absente excusée** : V. GUILLOUARD  
Soit ..... 1/13

**Étaient absents** : J. SORET, C. WALLEZ  
Soit ..... 2/13

**Président de séance** : Monsieur Antoine LOGIÉ, Maire.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Roland DELATTRE.

---

Il a été procédé à l'appel. 9 membres sont présents. 2 membres sont excusés dont 1 avec procuration. 2 membre sont absents.

Le quorum est atteint et la séance est ouverte à 17h00.

**Approbation du compte rendu de la réunion de la Commission Administrative  
du CCAS du 21 décembre 2020**

Monsieur le Président expose qu'au vu de l'arrivée récente de M. Delattre au 1<sup>er</sup> janvier dernier comme directeur du CCAS et chargé de mission de la ville, le compte rendu de la réunion de la Commission Administrative précédente sera mis à l'adoption lors d'une prochaine réunion.

**Lancement de la démarche de l'analyse des besoins sociaux**

Monsieur le Président présente le cadre institutionnel de cette démarche.  
Monsieur Delattre présente le cadre juridique de l'ABS et la démarche du projet qui s'étendra de janvier 2021 à juin 2021.

Voir document annexe.

Des échanges se déroulent sur les différents points présentés : travail en mode projet, partenaires à associer, calendrier du déroulé de la démarche, rôle des administrateurs et administratrices du CCAS dans cette démarche.

Monsieur le Président indique que la prochaine réunion du CCAS se tiendra dans la première semaine du mois de Mars.

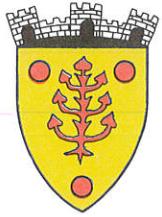
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 17h50.

La séance est levée à 17 heures 50



Le Président,

Antoine LOGIÉ.



# VILLE DE WIMILLE

DEPARTEMENT  
du Pas-de-Calais

ARRONDISSEMENT  
de Boulogne-sur-Mer

Canton de Boulogne Nord-Est

## RÉUNION DU C.C.A.S. DU MARDI 02 MARS 2021

### NOTICE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

#### SOMMAIRE

1.	Compte rendu de la réunion de la Commission Administrative du CCAS du 21 Décembre 2020 .....	Page 1
2.	Compte rendu de la réunion de la Commission Administrative du CCAS du 22 Janvier 2021 .....	Page 1
<b>FINANCES</b>		
3.	Rapport d'orientations budgétaires 2021 .....	Page 1
4.	Appel à projet du Conseil Départemental : dispositif Référent Solidarité N° 2021-01022 .....	Page 1
5.	Convention RGPD EDF .....	Page 1
6.	Suivi de l'analyse des besoins sociaux .....	Page 1
<b>AIDES FACULTATIVES</b>		
7.	Demandes de bons alimentaires .....	Page 2

## **1. COMPTE RENDU DE LA REUNION DU C.C.A.S. DU 21 DECEMBRE 2020.**

Il est proposé à la Commission Administrative du C.C.A.S. d'adopter le compte rendu ci-joint.

## **2. COMPTE RENDU DE LA REUNION DU C.C.A.S. DU 21 JANVIER 2021.**

Il est proposé à la Commission Administrative du C.C.A.S. d'adopter le compte rendu ci-joint.

### **FINANCES**

## **3. RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021.**

Voir document joint.

## **4. APPEL A PROJET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL : DISPOSITIF REFERENT SOLIDARITE N° 2021-01022.**

Le Département a organisé de façon différente l'accès au dispositif Référent Solidarité. Désormais une demande de subvention en ligne doit être déposée, remplaçant la CPO précédente.

**Pour l'année 2021**, 25 places d'accompagnement sont proposées. Le financement total de l'opération est estimé à un montant maximum de 9 920,80 €.

La subvention du Département est estimée à 4 000 €, répartis comme suit :

Pour la part quantitative, un montant maximum fixé à 60 %, soit 2 400 € ;  
Pour la part qualitative, un montant maximum fixé à 40 %, soit 1 600 €.

Il vous est proposé d'accepter la convention du dispositif Référent Solidarité N° 2021-01022.

## **5. CONVENTION RGPD EDF.**

Le C.C.A.S de Wimille est un acteur majeur de la solidarité communale, notamment par le soutien aux familles dans leurs dépenses d'énergies.

EDF est un acteur reconnu en matière de lutte contre la précarité énergétique. Il est engagé depuis 30 ans dans des actions de solidarité en faveur des publics fragilisés et des clients démunis. Cet engagement se traduit non seulement par une action de terrain auprès des collectivités territoriales à travers le Fonds de Solidarité Logement (ci-après « FSL »), mais également par des partenariats nationaux comme locaux destinés à lutter contre la précarité énergétique.

Par conséquent, il vous est proposé d'accepter la convention proposée par EDF.

## **6. SUIVI DE L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX.**

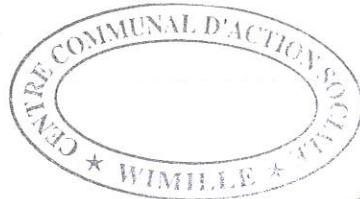
Un premier comité de pilotage s'est réuni : une première ébauche du portrait social du Territoire a été présentée (voir document joint).

## AIDES FACULTATIVES

### 7. DEMANDES DE BONS ALIMENTAIRES.

Les dossiers seront étudiés en réunion.

WIMILLE, le 22 février 2021



Le Président,  
Antoine LOGIÉ.